



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

130^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 – 20.3.2014

Cmts/130/C.1
13 décembre 2013

CONVOCATION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Genève
16 – 20 mars 2014

1. Conformément à la décision des organes directeurs de l'UIP, les quatre Commissions permanentes se réuniront à la faveur de la 130^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, au Centre international de Conférences de Genève (CICG), à Genève (Suisse).

2. On trouvera des précisions sur la date, l'heure et les salles où se réuniront les Commissions permanentes et leurs Bureaux dans la Convocation de la 130^{ème} Assemblée, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/conf-f/ass-conv.pdf>.

3. Dans une optique de coordination et afin de permettre la bonne mise en œuvre du nouveau Règlement des Commissions permanentes, les Bureaux des Commissions et les Présidents de groupes géopolitiques auront une réunion conjointe le 16 mars 2014. Tous les membres des bureaux actuels sont priés d'y assister.

Ordre du jour

4. On trouvera l'ordre du jour de chaque Commission permanente à l'Annexe I de la présente convocation.

Représentation et droits de vote

5. Les Membres de l'UIP seront représentés dans chaque Commission permanente, par un titulaire et un suppléant.

6. Le suppléant disposera du même droit de parole que le membre titulaire, mais ne votera qu'en l'absence de ce dernier.

Organisation du débat

7. A la 130^{ème} Assemblée, les Commissions permanentes poursuivront les discussions entamées lors de la dernière Assemblée. Les comptes rendus analytiques des réunions-débat que les Commissions ont tenues à la 129^{ème} Assemblée de l'UIP (octobre 2013) seront publiés dans les prochaines semaines à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/conf-f/129agnd.htm>.

Règlement des Commissions permanentes

8. Le Règlement des Commissions permanentes a été modifié par le Conseil directeur, à la 129^{ème} Assemblée de l'UIP. Le texte révisé a été transmis à tous les Membres et peut également être consulté en ligne à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/strct-f/cmrules-new.htm>.

9. On trouvera à l'Annexe II une Note d'information sur les principaux changements concernant les Commissions permanentes. Cette note est également accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/conf-f/130/info-stcmt.pdf>.

Elaboration des résolutions

10. Toutes les Commissions permanentes adopteront des résolutions à la 130^{ème} Assemblée, hormis la Commission permanente des Affaires des Nations Unies.

11. Les projets de résolution seront normalement transmis aux Membres le 31 janvier 2014. Les dispositions relatives à l'élaboration et à la finalisation de ces textes, de même que les délais, sont indiqués dans la Convocation de la 130^{ème} Assemblée.

12. Les amendements aux projets de résolutions devront être remis au Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée, soit le dimanche 2 mars 2014.

13. Des sous-amendements pourront être déposés jusqu'à ce que les Commissions permanentes adoptent leur projet de résolution.

Election des Bureaux

14. Chaque Commission permanente élira un nouveau Bureau dès sa première réunion, à la 130^{ème} Assemblée.

15. Les Bureaux se composent de trois représentants de chaque groupe géopolitique. Les groupes géopolitiques ne désigneront pas plus de deux candidats du même sexe pour chacun des Bureaux. Les membres des Bureaux sont élus pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois.

16. On trouvera la composition des Bureaux et la liste des sièges vacants à l'Annexe III de la présente convocation.

17. Les Membres de l'UIP sont invités à soumettre des candidatures pour les postes à pourvoir dans les Bureaux à leur groupe géopolitique, avec copie au Secrétariat de l'UIP, avant l'ouverture de la 130^{ème} Assemblée. On trouvera plus ample information sur les Bureaux et les élections dans la Convocation de l'Assemblée, ainsi que dans la Note d'information sur les changements concernant les Commissions permanentes.

Futur programme de travail des Commissions permanentes

18. A la 131^{ème} Assemblée de l'UIP, en octobre 2014, seule la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme adoptera une résolution. La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce et la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale se réuniront pour débattre des points qu'elles auront inscrits à leur ordre du jour et n'adopteront des résolutions qu'à la 132^{ème} Assemblée (mars 2015).

19. Les Membres sont invités à soumettre au Secrétariat de l'UIP des propositions de thèmes d'étude pour chaque Commission, au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la 130^{ème} Assemblée, soit le 2 mars 2014.

20. Tous les documents devront être soumis dans l'une des langues officielles de l'UIP, à savoir l'anglais et le français. Dans la mesure du possible, les propositions en vue de l'adoption de résolutions seront assorties du nom de deux co-rapporteurs potentiels connaissant bien le sujet proposé et disposés à prendre la responsabilité de rédiger le projet de résolution.

21. Le Bureau nouvellement élu de chaque Commission permanente se réunira à la faveur de l'Assemblée pour étudier les propositions de thèmes d'étude à inscrire à l'ordre du jour de sa Commission ainsi que les autres activités que celle-ci pourrait mener. Les auteurs de propositions sont invités à faire une brève présentation au Bureau concerné, lorsque celui-ci se réunira à la 130^{ème} Assemblée.

22. Il est rappelé aux Membres que suite aux changements apportés au Règlement des Commissions permanentes en octobre 2013, celles-ci pourront également commander des recherches, examiner des rapports sur les bonnes pratiques, contrôler la mise en œuvre des précédentes résolutions de l'UIP et les mesures de suivi, organiser des missions sur le terrain et tenir des auditions sur des sujets relevant de leur champ de compétences.

23. Les Bureaux soumettront une ou plusieurs propositions à la Commission qui les examinera à sa dernière séance. Les propositions de thèmes d'étude des Commissions seront ensuite soumises à l'Assemblée, pour adoption, à sa dernière séance.

ORDRES DU JOUR DES COMMISSIONS PERMANENTES DE L'UIP

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito (mars 2013)
3. Election du Bureau de la Commission permanente
4. *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*
 - a) Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs, suivie d'un débat
 - b) Préparation et adoption du projet de résolution
 - c) Désignation d'un rapporteur à la 130^{ème} Assemblée
5. Préparation des Assemblées suivantes
 - a) Propositions de thème d'étude à examiner par la Commission
 - b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs
 - c) Propositions de programme de travail
6. Divers

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito (mars 2013)
3. Election du Bureau de la Commission permanente
4. *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*
 - a) Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs, suivie d'un débat
 - b) Préparation et adoption d'un projet de résolution
 - c) Désignation d'un rapporteur à la 130^{ème} Assemblée
5. Préparation des Assemblées suivantes
 - a) Propositions de thème d'étude à examiner par la Commission
 - b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs
 - c) Propositions de programme de travail
6. Divers

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 128^{ème} Assemblée à Quito (mars 2013)
3. Election du Bureau de la Commission permanente
4. *Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements*
 - a) Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs, suivie d'un débat
 - b) Préparation et adoption d'un projet de résolution
 - c) Désignation d'un rapporteur à la 130^{ème} Assemblée
5. Préparation des Assemblées suivantes
 - a) Propositions de thème d'étude à examiner par la Commission
 - b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs
 - c) Propositions de programme de travail
6. Divers

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 129^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2013)
3. Election du Bureau de la Commission permanente
4. Examen de la contribution des parlements au processus d'élaboration, par l'ONU, de la prochaine génération d'objectifs de développement
5. Information et débat sur les préparatifs en vue du débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements et l'UIP
6. Rapport et programme de travail de la Commission des Affaires des Nations Unies
7. Divers



NOTE D'INFORMATION

CHANGEMENTS CONCERNANT LES COMMISSIONS PERMANENTES

Pendant la présente Assemblée, le Conseil directeur devrait apporter des changements majeurs aux Statuts et Règlements de l'UIP, qui ne manqueront pas d'avoir une incidence sur les travaux des commissions permanentes. L'objet de la présente note est d'informer les Membres des principaux changements qui vont se produire et de la meilleure manière de s'y préparer.

Résolutions en cours d'élaboration

- Les Membres peuvent soumettre des **propositions écrites** (deux pages maximum) dans une des langues officielles de l'UIP. Ces propositions seront transmises aux co-rapporteurs pour les aider à rédiger les résolutions.

Les Membres sont invités à soumettre leurs propositions écrites le 20 novembre 2013 au plus tard.

- Les co-rapporteurs rédigeront un projet de résolution, qui sera distribué aux Membres le 31 janvier 2014.
- Il n'y aura qu'un **tour** d'amendements au projet de résolution et non plus deux comme c'était le cas auparavant. La date limite pour la présentation d'amendements est le 2 mars 2014, soit 15 jours avant le début de la 130^{ème} Assemblée.
- Le texte des résolutions sera normalement finalisé par les Commission permanentes. Celles-ci pourront, au besoin, demander qu'un comité de rédaction soit constitué.

Bureaux des Commissions permanentes

- Les Bureaux compteront davantage de membres, tous titulaires, le poste de « membre suppléant » n'existant plus.
- Chaque commission élit un nouveau bureau à sa **première séance de la 130^{ème} Assemblée**.
- Il incombe aux **groupes géopolitiques** de désigner leur candidats à l'élection des membres des bureaux. Les principaux critères à prendre en compte sont : intérêt avéré et connaissance des sujets; capacité de participer aux travaux du bureau; égalité des sexes.

Les Membres sont invités à présenter les candidatures de leur choix pour l'élection des bureaux à leur groupe géopolitique, **avec copie au Secrétariat de l'UIP**, avant le début de la 130^{ème} Assemblée.

Programme de travail des Commissions

- Les bureaux auront une responsabilité accrue notamment pour ce qui est d'élaborer un **programme de travail détaillé** pour leur commission. Les programmes de travail ne porteront plus exclusivement sur les résolutions mais pourront concerner d'autres activités telles que **des auditions, des rapports ou des missions**.
- Trois des commissions permanentes continueront d'adopter une résolution par an. Il n'est pas prévu que la Commission des affaires des Nations Unies adopte des résolutions selon un calendrier précis.

Les Membres sont invités à présenter des propositions concernant l'ordre du jour de chaque commission au plus tard le 2 mars 2014, soit 15 jours avant le début de la 130^{ème} Assemblée.

POSTES VACANTS AUX BUREAUX DES COMMISSIONS PERMANENTES

Les Membres sont invités à soumettre leurs candidatures aux postes à pourvoir dans les Bureaux des Commissions permanentes à leur groupe géopolitique, avec copie au Secrétariat de l'UIP, **bien avant** l'ouverture de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP. La composition des Bureaux des Commissions permanentes et les postes vacants se présentent comme suit :

Commission permanente de la paix et de la sécurité

Groupe africain

- M. G. SCHNEEMAN, Afrique du Sud (fin du premier mandat : avril 2014)
- M. A. BOUGUE, Cameroun (fin du second mandat : avril 2015)
- Un poste vacant (*à pourvoir par une femme parlementaire*)

Groupe arabe

- Mme S. HAJ HASSAN, Jordanie (fin du premier mandat : avril 2015)
- Deux postes vacants (*dont un au moins doit être pourvu par un homme parlementaire*)

Groupe Asie-Pacifique

- M. S. DANUSUBROTO, Indonésie (fin du second mandat : avril 2015)
- deux postes vacants (*à pourvoir par un homme et une femme parlementaires*)

Groupe Eurasie

- trois postes vacants (*à pourvoir par des hommes et des femmes parlementaires*)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. D. FILMUS, Argentine (fin du second mandat : avril 2015)
- M. L.E. SIERRA GRAJALES, Colombie (fin du premier mandat : avril 2014)
- un poste vacant (*à pourvoir par une femme parlementaire*)

Groupe des Douze Plus

- trois postes vacants (*à pourvoir par des hommes et des femmes parlementaires*)

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Groupe africain

- M. H.R. MOHAMED, République-Unie de Tanzanie (fin du second mandat : avril 2015)
- deux postes vacants (*à pourvoir par un homme et une femme parlementaires*)

Groupe arabe

- M. N. NAJADAH, Koweït (fin du premier mandat : avril 2015)
- M. M. DMOUR, Jordanie (fin du second mandat : avril 2015)
- un poste vacant (*à pourvoir par une femme parlementaire*)

Groupe Asie-Pacifique

- M. I.A. BILOUR, Pakistan (fin du second mandat : avril 2015)
- deux postes vacants (*à pourvoir par un homme et une femme parlementaires*)

Groupe Eurasie

- M. B.-Z. ZHAMBALNIMBUYEV, Fédération de Russie (fin du second mandat : avril 2015)
- deux postes vacants (*à pourvoir par un homme et une femme parlementaires*)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. R. LEÓN, Chili (fin du second mandat : avril 2015)
- M. F. BUSTAMANTE, Equateur (fin du second mandat : avril 2015)
- un poste vacant (*à pourvoir par une femme parlementaire*)

Groupe des Douze Plus

- M. F.-X. de DONNEA, Belgique (fin du second mandat : avril 2015)
- Mme M. OBRADOVIC, Serbie (fin du premier mandat : avril 2015)
- un poste vacant

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Groupe africain

- trois postes vacants (*à pourvoir par des hommes et des femmes parlementaires*)

Groupe arabe

- Mme J. NASSIF, Bahreïn (fin du second mandat : avril 2015)
- M. R. ABDUL-JABBAR, Iraq (fin du second mandat : avril 2015)
- un poste vacant

Groupe Asie-Pacifique

- Mme F.Z. NADIRI, Afghanistan (fin du premier mandat : avril 2015)
- deux postes vacants (*à pourvoir par un homme et une femme parlementaires*)

Groupe Eurasie

- trois postes vacants (*à pourvoir par des hommes et des femmes parlementaires*)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. J.M. GALÁN, Colombie (fin du second mandat : avril 2015)
- Mme G. ORTIZ, Mexique (fin du premier mandat : avril 2015)
- un poste vacant

Groupe des Douze Plus

- M. C. JANIÁK, Suisse (fin du premier mandat : avril 2015)
- Mme L. WALL, Nouvelle-Zélande (fin du premier mandat : avril 2015)
- un poste vacant

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Un nouveau Bureau sera mis en place. Il se composera de 18 membres, répartis à parité stricte entre hommes et femmes. Les membres actuels du Groupe consultatif remplissant les conditions pour faire partie du Bureau (compétence dans le domaine et facilités de leur parlement pour la réalisation d'activités concrètes) peuvent soumettre leur candidature.

Les sièges à pourvoir sont répartis comme suit :

- Groupe africain : trois sièges
- Groupe arabe : trois sièges
- Groupe Asie-Pacifique : trois sièges
- Groupe Eurasie : trois sièges
- Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes : trois sièges
- Groupe des Douze Plus : trois sièges.